

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL  
ET DE LA COHESION SOCIALE



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS,  
DE LA SANTÉ, ET DE LA FAMILLE

PREFECTURE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE  
PREFECTURE DE LOIRE ATLANTIQUE

# ***Annuaire des Associations et Organismes de Loire Atlantique***

## ***Prenant en charge des Personnes Handicapées***

### ***Selon les différents types de handicaps***

***Mars 2005***

*Dans le cadre de la mise en œuvre du PDAPS 2002-2004, le groupe « réseau santé précarité de l'agglomération nantaise » a créé un sous groupe de travail à l'issue de ses observations et des difficultés des partenaires à proposer des offres de services aux personnes handicapées en situation de grande précarité.*

*Son objectif est d'améliorer la prise en charge des personnes présentant un handicap et vivant à la rue et/ou sollicitant le dispositif de veille sociale.*

*Il a été décidé qu'à l'issue de la réflexion le groupe sera capable de:*

- Connaître les adresses des organismes prenant en charge les différents types de handicap et préciser leur fonctionnement ;*
- Etre en capacité d'informer sur ce qui existe lors d'un accueil.*

*Ce document recense les associations et institutions suivant leurs spécificités.*

*Il est destiné aux professionnels des secteurs sanitaires et sociaux, afin de les aider dans l'accompagnement et la prise en charge des personnes.*

*Il a été décidé de ne donner parfois que des sources d'informations.  
Ce document n'est pas obligatoirement exhaustif.*

*Les membres du groupe de travail du  
« Réseau santé précarité de l'agglomération nantaise »*

## SOMMAIRE

Sommaire	page 3
Associations pour les accidentés,	page 4
Associations pour les handicapés moteurs,	page 7
Associations pour les déficients auditifs,	page 11
Associations pour les déficients visuels,	page 14
Associations pour les handicapés mentaux,	page 17
Associations d'aide aux familles de personnes handicapées,	page 26
Aide à la vie quotidienne: appareillage, aide à domicile, informations et conseils, repas, transports,	page 28 page 29 page 30
Réinsertion et activités professionnelles,	page 32
Centres de réadaptation,	page 34
Centre d'aide par le travail,	page 35
Ateliers protégés,	page 37
Foyers d'hébergement,	page 38
Foyers d'accueil médicalisé	page 39
Maisons d'accueil spécialisées,	page 40
Lieux de vie,	page 41
Administrations :Cotorep, Divat, CG44, DDASS44, Mairies	page 42
Centres de Soins Infirmiers et autres lieux de soins spécifiques,	page 43
Annexes	page 45
Annexe 1: Conditions d'obtention d'une aide financière pour le maintien à domicile	page 46
Annexe 2: Différentes mesures de protection des majeurs	page 48
Annexe 3: Informations complémentaires transmises par le service des «Relations extérieures» de l'ADAPEI.	page 49.

## ASSOCIATIONS POUR LES ACCIDENTES

### APRAIH

(Association pour Recherche Animation Insertion Handicap)  
Centre de Réadaptation & de Rééducation Fonctionnelle  
Hôpital St Jacques - CHU de Nantes.  
85 rue St Jacques - Tel. Répondeur Handi info 02.40.75.32.02

STATUT JURIDIQUE : Association loi 1901, affiliée à la Fondation de France, animée par des professionnels du handicap, des bénévoles et des handicapés.

BUT ET SERVICES PROPOSES : Promouvoir et soutenir des actions spécifiques en faveur des personnes handicapées.

#### AU SEIN DU SERVICE :

Faire de l'animation: à la cafétéria, à la vidéothèque, organiser des sorties.  
Participer à des programmes de recherche (contrôle nerveux du mouvement humain),  
Financer des formations pour les personnes encadrant des personnes handicapées.  
Acquérir du matériel médical, sportif, un minibus et un véhicule automobile aménagé pour l'apprentissage de la conduite adaptée.

#### A L'EXTERIEUR DU CHU :

L'APRAIH gère un appartement relais pour les personnes handicapées moteur en attente de leur propre logement.

Elle favorise l'insertion des personnes handicapées et sensibilise l'opinion publique en organisant des manifestations festives (basket en fauteuil, marathon en fauteuil roulant, animation diverses).

Un service d'information téléphonique : HANDI INFO a été créé dans le but de répondre aux questions d'ordre médical, social, juridique, vie quotidienne, loisirs posées par les médecins les personnes handicapées ou leur proches. La ligne téléphonique est sur répondeur. Une permanence téléphonique d'1h/semaine réalisée par un professionnel relève les appels et les dispatchent vers les personnes compétentes

### HANDI - INFO

Tel. 02.40.75.32.02

**ARTA**  
20, avenue Jean Jaurès  
BP33317  
44233 Saint- Sébastien sur Loire cedex  
Tel: 02 51 79 09 09 , fax: 02 51 79 09 00.

Association pour la réinsertion des traumatisés crâniens atlantique.

**SON PRINCIPAL OBJECTIF:**

Promouvoir toutes les actions utiles à la défense matérielle et morale des intérêts généraux des personnes handicapées , victimes de traumatisme crânien.

**SES PRIORITES:**

-Gérer des établissements et des services pour la réhabilitation et l'hébergement des victimes de traumatisme crânien:

.Un Centre d'Aide par le Travail 20 av. Jean Jaurès, BP 33317  
44233 Saint- Sébastien sur Loire tel: 02 51 79 09 09 ;

.Un atelier protégé, 1 allée Mortier 44260 La Montagne tel: 02 40 65 98 30,

.Une Maison d'Accueil Spécialisé foyer d'accueil médicalisé: rue des Piliers de la Chauvinière  
44800 Saint-Herblain tel: 02 51 79 09 09

-un service d'insertion sociale, une unité d'évaluation de ré- entraînement et d'orientation sociale et professionnelle 85 rue Saint –Jacques 44093 Nantes cedex1 tel :02 40 84 61 81 ;,  
un service d'insertion sociale : 1 place Mangin-44000 Nantes tel :02 40 12 25 21 ;.

-Susciter et mettre en place des structures pour l'évaluation, la rééducation, l'insertion sociale et professionnelle des personnes accueillies.

-Apporter les soutiens matériels et moraux aux familles de traumatisé crânien.

-Informer et sensibiliser les pouvoirs publics, institutions et organismes sociaux des difficultés des personnes traumatisées crâniennes.

-Organiser des actions de soutien dans la cité.

-Partager les expériences, proposer de la formation.

## **FNATH**

Association des Handicapés de la Vie  
4 rue Désiré Colomb - 44000 NANTES

Tel. 02.40.69.84.71

STATUT JURIDIQUE : association loi 1901 qui correspond à l'ancienne "Fédération Nationale des Accidentés de Travail et Handicapés".

### PERMANENCES:

- du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

PERSONNES ACCUEILLIES : accidentés du travail, malades professionnellement, malades et handicapés de la vie courante.

### BUT ET SERVICES PROPOSES :

- Information, conseil en matière d'accidents du travail, maladies professionnelles, accidents de trajet, accidents de circulation, édite un journal
- Défense de ses adhérents, aide juridique, représentation des adhérents devant les tribunaux de sécurité sociale, en cas de conflit.
- Lutte pour l'intégration, l'emploi des accidentés et handicapés, le rattrapage, la garantie du pouvoir d'achat des pensions de la sécurité sociale, la prévention la répression et la réparation des accidents du travail.
- Mutuelle Complémentaire pour ses adhérents à un prix intéressant sans déclaration de santé et sans limite d'âge.

## **ASSOCIATIONS pour les HANDICAPES MOTEURS**

### **APF**

(Association des Paralysés de France)

Délégation Départementale:

31 Bd Einstein - B.P.92306 - 44323 NANTES cedex.

Tel. 02.51.80.68.00 , fax: 02 40 43 70 15

[Apf44.delegation@wanadoo.fr](mailto:Apf44.delegation@wanadoo.fr)

Une antenne :

Association des Paralysés de France

19, rue de Saintonge

44600 Saint- Nazaire

### **PERSONNES ACCUEILLIES:**

Personnes en situation de handicap.

### **OBJET DE L'ASSOCIATION:**

Mouvement qui réunit des personnes en situation de handicap, leurs familles et des personnes valides , afin de promouvoir l'être humain dans toutes ses dimensions au delà du handicap ou de la maladie. Elle repose sur le principe de la citoyenneté des personnes handicapées qui doivent pouvoir choisir et maîtriser leur existence. Accueil, solidarité, insertion des personnes touchées par le handicap.

### **ACTIVITES DE LA DELEGATION:**

- 1) information, sensibilisation et revendication des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap en particulier sensibilisation en milieu scolaire.
- 2) coordination des actions en faveur des personnes handicapées: concerts, manifestation, accès à tout pour tous, développement du réseau sur tout le département.
- 3) Groupe accessibilité : actions pour l'accès aux lieux publics des personnes handicapées (respect des normes, concertation avec collectivités territoriales, revendications).
- 4) Groupe loisirs: accès aux loisirs des personnes handicapées (sorties culturelles, soirées d'échanges, activités sportives).
- 5) Groupe SEP: réunion d'information et d'échanges sur la maladie sclérose en plaques
- 6) Les mercredis soirs de l'APF: soirées conférences débats, initiations découvertes, formations sensibilisations, divertissements etc...

## **SIX ETABLISSEMENTS:**

### **1) *le pôle adulte 44* (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)**

31bis boulevard Albert Einstein BP 92306

44323 Nantes cedex3 qui comprend:

- une équipe spécialisée vie autonome à domicile (ESVAD)

tel: 02 51 89 98 00, fax: 02 51 89 98 77.

- un service d'aide humaine (service auxiliaire de vie, aide aux aidants, service emplois familiaux)

tel : 02 51 89 45 00, fax : 02 51 89 98 77.

- la résidence des magnolias (19 appartements regroupés)

6, avenue Saint Goazec 44300 Nantes

tel : 02 40 49 17 78, fax: 02 51 89 97 83.

### **2) *l'Institut d'éducation Motrice: «La Buissonnière»***

28, rue Charles de Gaulle – BP51 –

44240 La Chapelle sur Erdre

qui accueillent des enfants de 18 mois à 10 ans atteints d'une déficience motrice afin de leur assurer dans un environnement adéquat, une éducation globale, spécialisée, adaptée à leur difficultés.

### **3) *l'Institut d'éducation motrice: «La Marrière»***

94, rue de la Marrière

44300 Nantes

qui accueille des jeunes déficients moteur âgés de 5 à 20ans. Ces jeunes bénéficient d'un enseignement adapté, d'une rééducation spécialisée, d'une prise en charge par des professionnels de l'éducation spécialisée et d'un suivi psychothérapeutique si cela est nécessaire.

### **4) *l'Institut d'éducation motrice et de formation professionnelle «La Grillonnais»***

50,rue Busson Billaut

44115 Basse Goulaine

qui accueille des adolescents handicapés moteur de 15 à 20 ans leur permettant d'acquérir des savoir faire professionnels en floriculture, électronique, et mécanique avec des formations pratiques.

### **5) *le Service d'éducation et de soins spécialisées à domicile***

1, rue d'Angleterre

44000 Nantes

qui assure de la naissance de l'enfant à 12 ans, les soins et le suivi dont il a besoin, dans le cadre d'une prise en charge globale en harmonie avec le projet parental.

### **6) *le Service d'éducation et de Soins spécialisées à domicile***

6, avenue Ernest Renan

44600 Saint Nazaire

agréé pour des enfants et adolescents de la naissance à 20 ans permettant au jeune de vivre dans son milieu familial tout en bénéficiant des différentes possibilités thérapeutiques comme la rééducation fonctionnelle et les méthodes éducatives spécialisées en harmonie avec le projet parental.

## **APAJH**

(Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)  
12, rue de Clermont – 44000 NANTES  
tel : 02.40.14.04.71 - fax : 02.40.14.04.73  
email : [apajh.44@wanadoo.fr](mailto:apajh.44@wanadoo.fr)

L'APAJH de Loire Atlantique créée en 1970 est une association loi 1901, à but non lucratif. La compétence de l'association est déclarée pour l'ensemble du territoire de Loire Atlantique.

L'APAJH a développé des structures de soins destinées à l'accueil ou à l'accompagnement des personnes handicapées. Son identité s'exprime à travers le choix de s'adresser à toutes les formes de handicap, conformément à la devise de l'APAJH nationale « tout citoyen, tout handicap ».

L'APAJH a construit un dispositif de prise en charge et de soin qui comporte des services et des établissements, en fondant son engagement sur les valeurs laïques, la solidarité entre citoyens, l'égalité des chances, la liberté, la dignité et l'autonomie de la personne handicapée.

L'image de l'Association est celle de l'intégration déclinée et conjuguée sous différentes formes, avec un attachement prononcé à l'intégration individuelle ou collective en milieu scolaire.

L'APAJH gère 13 établissements et services administrés et organisés à partir d'un plateau administratif commun constituant le siège de l'Association.

- L'Institut d'Education Sensorielle pour Déficients Auditifs et son SSEFIS  
12, rue de Clermont 44000 NANTES – Tel 02.51.12.44.19 Fax 02.40.14.04.73  
- e.mail : [ies.apajh44@wanadoo.fr](mailto:ies.apajh44@wanadoo.fr)
- L'Institut d'Education Sensorielle pour Déficients Visuels et son SAAVIS  
12, rue de Clermont 44000 NANTES – Tel 02.51.12.44.19 Fax 02.40.14.04.73  
- e.mail : [ies.apajh44@wanadoo.fr](mailto:ies.apajh44@wanadoo.fr)
- L'Institut d'Education Motrice et son SESSAD  
La Durantière – 17, rue B. Marcet 44100 Nantes – Tel 02.51.80.60.49 Fax 02.40.46.48.59  
- e.mail : [ies.durantiere@wanadoo.fr](mailto:ies.durantiere@wanadoo.fr)
- Service d'Education Spécialisée et soins à Domicile « Eugène Orioux »  
46, Bd Henri Orrion 44000 NANTES – Tel 02.40.74.07.68 Fax 02.40.74.56.85  
- e.mail : [sessad.eugenorieux@free.fr](mailto:sessad.eugenorieux@free.fr)
- L'internat Anne de Bretagne  
1, rue Jean-Baptiste Vigier 44100 NANTES – Tel 02.40.89.18.72 - Fax 02.40.12.03.00
- L'internat spécialisé des Bourdonnières  
Rue de la Perrière 44200 NANTES Tel 02.40.34.87.87

- L'Institut Médico Educatif- IME Clémence Royer et son SESSAD  
89, rue de Trignac 44600 SAINT-NAZAIRE – Tel 02.40.22.04.19 Fax 02.40.66.03.26  
- e.mail [c.lehoussine@libertysurf.fr](mailto:c.lehoussine@libertysurf.fr)
- L'Institut Pour Enfants et Adultes Polyhandicapés  
1, Bd Mendes France 44400 REZE – Tel 02.40.75.03.04 Fax 02.40.75.37.32
- La Maison d'Accueil Spécialisée MAS de la Sèvre et SAMSAH  
5, Bd Mendes France 44400 REZE – Tel 02.40.13.18.12 Fax 02.40.32.35.60  
- e.mail : [mas.lasevre@wanadoo.fr](mailto:mas.lasevre@wanadoo.fr)

L'APAJH organise un rendez-vous annuel autour du handicap et de l'expression artistique : le **FESTIVAL HANDICLAP**.

### **FMH**

Fédération des Malades et Handicapés)  
'Manufacture -10 bis bd Stalingrad- 44000 NANTES  
Tel. 02.40.29.36.49

STATUT JURIDIQUE : Association loi 1901. La **FMH** correspond à l'ex FNMIP (Fédération Nationale des Malades Infirmes et Paralysés)

PERMANENCES: au siège de l'association le mardi de 9 h à 17 h et jeudi de 14H30 à 16H30

#### LES ATELIERS /RENCONTRES

. Maison des Associations -11 rue de Prinquiau - 44100 NANTES - Tel. 02.40.43.04.17

Tram 1 Arrêt Egalité- bus 11, 23, 24. 70 – Arrêt Zola ,

Lundi de 9 h à 17 h, présence d'une personne.

Mardi de 14h à 17h: activités théâtre et comédies musicales.

Mercredi 14h à 17h: couture et bricolage.

Jeudi de 9 h à 13 h 30 : atelier cuisine 1fois tous les 2 semaines.

Jeudi de 14h15 à 17h: couture et bricolage.

. Centre socioculturel du Clos Torreau 10rue d'Hendaye 44200 Nantes tel : 02 40 34 19 27,  
jeudi de 14h à 17h peinture sur bois.

. Centre socioculturel de la Bernadière - St Herblain - Tel. 02.40.46.28.77

Tram 1 : arrêt "Bellevue" - Bus 25 : arrêt "Bernanos".

Vendredi 14 h à 17 h : activités théâtre et comédies musicales - Sorties 1 à 2 fois /mois sauf vacances scolaires.

#### BUTS ET SERVICES PROPOSES :

- Equipe composée d'un animateur salarié et de plusieurs bénévoles. A Nantes, la plupart des adhérents sont des handicapés mentaux et des handicapés physiques. Mais la FMH s'adresse aux malades et handicapés de tout âge, en particulier aux jeunes en difficulté.
- Etre une première expérience de vie avec les autres pour ceux que le handicap ou la maladie frappe, les coupant du milieu scolaire, professionnel ou social.
- Etre une possibilité de reprendre confiance en soi dans un entourage amical, de prendre des initiatives, des responsabilités.
- Etre un moyen de communication entre personnes ayant un même vécu douloureux.
- Etre un tremplin pour accéder à une véritable insertion dans la société.
- Favoriser l'ouverture de ces lieux aux bien portants.
- COUT : 34€ (modulable selon les possibilités de chacun)

## ASSOCIATIONS POUR LES DEFICIENTS AUDITIFS

### Centre d'Information sur la Surdit  des Pays de la Loire

51, rue du Vallon

49000 ANGERS

tel/ r pondeur: 02 41 48 32 40 fax: 02 41 35 06 71

[CIS.Paysdelaloire@unimedia.fr](mailto:CIS.Paysdelaloire@unimedia.fr)

OUVERTURE : Jeudi de 9h   12h, et de 13h   17h,  
Vendredi de 9h   12h, et de 13h   16h.

SIEGE: le centre est situ  dans les locaux de l'Institut Montclair

SON ROLE: Donner de l'information compl te, objective et neutre.

R pondre aux questions relatives  

- L'audition, la surdit ,
- L' ducation des jeunes sourds et malentendants,
- La vie sociale et culturelle,
- La vie professionnelle,
- Les droits sociaux,
- Les aides techniques,
- Les moyens de communication.

### Itin raires D ficients Sensoriels

51 rue du Vallon 49000 Angers

tel: **0800 812 353 (appel gratuit)**

**du lundi au vendredi de 9h   12h, et de 13h   18h**

Ce centre s'adresse aux personnes d ficiennes sensorielles et   leur entourage,  
Aux entreprises, organismes de formation et de bilan, op rateurs d'insertion, m decins du travail et services sociaux.

Il s'agit d'un lieu :

- d'information sur les m tiers, les orientations, les formations accessibles et les aides techniques mises   disposition des personnes d ficiennes sensorielles,
- de documentation sp cialis e sur les handicaps concern s ,
- d'orientation vers les p les de comp tences pr sents dans les Pays de la Loire : associations, centres ou services de r education, organismes sp cialis s,
- d' tude des besoins li s   l'insertion professionnelle : recherche, d veloppement, innovation.

### **CRESAM**

Centre de Ressources Expérimental pour enfants et  
adultes Sourds- Aveugles et sourds- Malvoyants

La Rivardière, 52 rue de la Longerolle  
86 440 Migné – Auxances

[www.cresam.org/cresam.htm](http://www.cresam.org/cresam.htm)

#### **MISSIONS:**

Elaborer une banque de données sur ce double handicap,

Informers les équipes CDES, COTOREP, et les professionnels médico- sociaux et de santé,

Evaluer les nouvelles méthodes de prévention, de dépistage et de traitement,

Etudier toutes les solutions de maintien à domicile,

Informers et conseiller les familles sur les établissements, les associations spécialisées, les démarches à faire, etc...

Informers et conseiller les personnes adultes à domicile et les professionnels qui les entourent.

### **ADAPEDA**

Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Déficlients Auditifs

Mme BAUD Dominique,

2, allée des Aubépines

44240 La Chapelle sur Erdre

tel : 02 40 93 50 18

### **APAJH**

Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

12 rue de Clermont - 44000 NANTES Tel: 02.40.14.04.71; (voir page: 9 et 10).

### **ARDDS**

Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds et Malentendants

10 bis Boulevard Stalingrad - 44000 NANTES

PERMANENCES : le 2e samedi de chaque mois de 15 h à 18 h.

adresse : 10 bis bd de Stalingrad - 44000 NANTES.

Responsable: Mme Le CORRE Huguette, 4 place des Alouettes GESVRINE 44240 La Chapelle sur Erdre, correspondance uniquement par courrier ou par fax: 02 40 93 51 09.

### **ARPLIES**

Association Régionale des Pays de Loire pour l'Intégration des Enfants Sourds

23 rue du chemin du Moulin des Rochettes - 44300 NANTES

Tel : 02.51.83.83.84

Service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire de l'ARPLIES.

**Fais Moi Signe**

10, rue de la Fonderie

44200 Nantes

tel : 02 51 83 05 05

cette association gère un Point Information Services Sourds et propose de la médiation, des groupes de paroles etc...

**La Persagotière**

Institut Départemental de Jeunes Sourds

30, rue du Frère Louis BP 66216

44262 Nantes cedex 2

tel : 02 40 75 63 15

Etablissement d'éducation spécialisée offrant des services adaptés pour les sourds et malentendants.

## ASSOCIATIONS pour les DEFICIENTS VISUELS

### **Réseau Proximité Basse Vision des Pays de la Loire**

Antenne Ouest (Loire atlantique et Vendée)

11, Bd de Querlon 44000 Nantes

tel: 02 51 83 18 77., fax: 02 40 76 42 82

e-mail: [reseaubvvpdlouest@wanadoo.fr](mailto:reseaubvvpdlouest@wanadoo.fr)

BUT de ce réseau:

Favoriser L'accès aux soins,

La coordination des professionnels,

La continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaires.

BENEFICIAIRES:

Les personnes déficientes visuelles de plus de 20ans assurés sociaux des Pays de la Loire.

Il est composé de professionnels de la basse vision libéraux, salariés, hospitaliers, institutionnels.

STRUCTURES PARTENAIRES:

- L'Institut Public pour Handicapés Visuels Les Hauts Thébaudières

BP : 2229 - 44122 Vertou cedex, tel: 02 51 79 50 00,

fax: 02 40 33 41 01,

site internet: [www.iphv.fr](http://www.iphv.fr)

e-mail: [contact@iphvv.fr](mailto:contact@iphvv.fr)

- L'Institut Montéclair 49 Angers,

- Le Centre Régional Mutualiste Basse Vision 49 Angers.

### **Itinéraires Déficiants Sensoriels**

51 rue du Vallon 49000 Angers

tel: **0800 812 353 (appel gratuit)**

**du lundi au vendredi de 9h à 12h, et de 13h à 18h.**

### **CRESAM**

(Centre de Ressources Expérimental pour enfants  
et adultes Sourds- Aveugles et sourds- Malvoyants)

La Rivardière, 52 rue de la Longerolle

86 440 Migné – Auxances

[www.cresam.org/cresam.htm](http://www.cresam.org/cresam.htm)

(voir page 12)

## **ANPEA**

Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles ou gravement déficients visuels  
Monsieur GLEMOT - 8 place de Bruxelles - 49220 Le LION d'ANGERS  
Tel. 02.41.95.19.83.

STATUT JURIDIQUE : Association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Unique association nationale de parents d'enfants aveugles ou gravement déficients visuels.

### **SERVICES PROPOSES :**

- Informer les familles en répondant aux multiples questions concernant l'éducation de leur enfant aveugle ou déficient visuel, de la naissance à l'entrée dans la vie active.
- Conseiller et soutenir les familles en les mettant en contact avec d'autres familles, des centres de guidance parentale, des établissements d'éducation favorisant l'épanouissement de l'enfant.
- Agir auprès des pouvoirs publics et les organismes concernés pour promouvoir:
  - . l'intégration familiale, scolaire et socioprofessionnelle de l'enfant et les services de soutien nécessaires.
  - . les améliorations nécessaires des structures éducatives existantes.
- Développer l'existence de lieux d'éducation et de vie pour les enfants multi- handicapés.
- AGATE : Agence Nationale pour les Aides Techniques et l'édition adaptée pour les personnes aveugles et déficientes visuelles - 5 et 7 rue Guillemot - 75017 PARIS.
- Revue : "Comme les Autres".

## **APAJH**

(Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)  
Consulter . les pages 9 et 10.

## **AVH**

(Association Valentin HAUUY pour le Bien des Aveugles)  
9 place Edouard Normand - 44000 NANTES  
Tel. 02.40.47.99.49.

STATUT JURIDIQUE : Association loi 1901

PERSONNES ACCUEILLIES : aveugles. Amblyopes

### **BUT ET SERVICES PROPOSES:**

- Magasin de matériel spécialisé facilitant la vie quotidienne (ouvert de 10h à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi).
  - Bibliothèque sonore.
  - Atelier de chaiserie
  - Service d'accueil et d'information : renseignements sociaux - Lien avec d'autres associations.
- Si l'antenne locale n'a pas le renseignement, elle se renseigne au siège parisien.

## **VOIR ENSEMBLE**

Maison des Associations, 21 allée Baco - 44000 NANTES  
Tel. 02.40.48.00.64.

STATUT JURIDIQUE : Association 1901

BUT ET SERVICES PROPOSES :

- Réunions mensuelles.
- Aide aux démarches administratives.
- Visites des malades et des personnes âgées.
- Voyages.
- Pèlerinage des aveugles a Lourdes.
- Circulaire aux adhérents.
- Foyers occupationnel Notre-Dame de Terre-Neuve - Chauvé - 44320 ST PERE EN RETZ  
foyer de vie pour 40 résidents aveugles et surtout handicapés mentaux profonds.
- Réunions inter- associations et intercommunales.

### **Les chiens guides d'aveugles de Loire Atlantique**

35, av. des Pyrénées 44400 Rezé  
tel : 02 51 70 13 36.

### **Les auxiliaires des aveugles**

4, impasse des Fraises 44300 Nantes  
tel : 02 40 40 51 55.

### **Fédération Nationale des Déficiants Visuels**

10, rue Costes et Le Brise  
44000 Nantes tel : 02 40 59 01 71.

### **Rétina France**

4bis allée Baco 44000 Nantes  
tel: 06 81 25 51 89  
œuvre pour la recherche ophtalmologique.

### **L'Institut Public pour Handicapés Visuels**

Les Hauts Thébaudières BP : 2229 - 44122 Vertou cedex,  
tel: 02 51 79 50 00, fax: 02 40 33 41 01,  
site internet: [www.iphv.fr](http://www.iphv.fr)  
e-mail: [contact@iphvv.fr](mailto:contact@iphvv.fr)

## ASSOCIATIONS pour les HANDICAPES MENTAUX

### ADAPEI

11-13 rue Joseph Caillé - B.P. 30824  
Service Relations Extérieures A.D.A.P.E.I. 44  
44008 NANTES Cedex 01  
Tél : 02.40.12.23.12 - Fax : 02.40.47.38.80  
E-mail : [adapei.sre@wanadoo.fr](mailto:adapei.sre@wanadoo.fr)

### VALEURS et OBJECTIFS

L'Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales de Loire-Atlantique (Papillons Blancs) dénommée ADAPEI 44 a pour buts essentiels, en liaison avec l'UNAPEI :

- d'**accueillir** et d'**aider** les familles et plus généralement toutes **les personnes ayant la responsabilité d'une personne handicapée mentale**,
- d'**accompagner toute personne handicapée mentale**, y compris avec troubles associés quels que soient son âge et son évolution en liaison avec sa famille ou son responsable, ainsi qu'en cas de besoin l'enfant d'une personne handicapée mentale, **en vue de leur plein épanouissement** et de leur **meilleure insertion sociale possible**.

A cette fin, l'ADAPEI s'engage à :

- **mettre en oeuvre les solutions adaptées** aux personnes handicapées mentales et notamment, de **créer et gérer** avec le concours de professionnels formés et compétents ou de promouvoir la création des différents **établissements et services nécessaires**, dans les domaines de l'éducation, la formation, la mise au travail, l'hébergement, l'insertion sociale et professionnelle, l'organisation des loisirs, la retraite (*voir en annexe 3 les informations complémentaires transmises par le service des relations extérieures de l'ADAPEI*).
  - **assurer une souplesse** suffisante à nos établissements et services pour qu'ils puissent s'adapter en permanence à l'évolution et aux rythmes des personnes handicapées, en restant attentif à l'émergence des besoins nouveaux,
  - **faciliter la mobilité** des personnes handicapées entre les différentes structures,
  - **mettre en oeuvre** en concertation avec la famille et la personne handicapée mentale un **projet individuel** adapté; l'objectif de ce projet étant de lui donner la **meilleure autonomie possible** dans sa vie quotidienne, sociale et dans son environnement, et de lui permettre des **épanouir** y compris sur le plan affectif.
  - inviter **les familles et les amis à participer** activement à la vie de l'association,
  - **représenter et promouvoir les intérêts moraux et matériels des familles** et des personnes handicapées mentales **auprès des pouvoirs publics** et plus globalement auprès de tous ceux qui ont pouvoir d'action et de décision dans ce domaine,
  - **informer l'opinion** en faisant ressortir le rôle important de l'association tant sur le plan éthique que sur le plan économique et social.
  - **être attentive et ouverte** aux évolutions de l'environnement économique et social.
- L'ADAPEI met en œuvre tout ce qui précède dans un plein esprit de **solidarité**.

## Les ORIENTATIONS

L'ADAPEI 44 affirme, en préambule, que **la personne handicapée intellectuelle** est d'abord et avant tout une personne avec **les mêmes droits et les mêmes devoirs que toute autre personne**, mais son handicap lui donne **une spécificité qui a des conséquences**.

Dans ce cadre elle adhère pleinement à la **charte pour la dignité** des personnes handicapées mentales signée par le Comité de Soutien à l'U.N.A.P.E.I.

La Personne handicapée mentale est Citoyen à part entière de France,  
d'Europe et du Monde.

La Personne handicapée mentale bénéficie des Droits reconnus à la Personne humaine:

- Droit à la Vie ;
- Droit à l'Education et à la Formation ;
- Droit au Travail et à l'Emploi ;
- Droit au Logement ;
- Droit aux Loisirs ;
- Droit à la Culture ;
- Droit à l'Information ;
- Droit à la Santé ;
- Droit à des Ressources décentes ;
- Droit de se déplacer librement.

La Personne handicapée mentale remplit les Devoirs auxquels tout Citoyen est tenu.

Les Obligations de la Société envers la Personne handicapée mentale sont :

- de lui donner les moyens, adaptés à la nature et au degré de sa déficience, qui lui permettent d'exercer ses Droits et d'accomplir ses Devoirs ;
- de veiller à ce qu'elle soit connue et respectée ;
- de lui apporter la Protection qui la mette à l'abri de toute exploitation.

La personne handicapée intellectuelle est confrontée à **une altération irréversible** de ses capacités intellectuelles. Cette spécificité entraîne un **besoin d'accompagnement tout au long de la vie** pour lui permettre d'exercer, au maximum de ses possibilités, toutes les activités normales d'une personne, et ceci à tous les stades de la vie.(voir annexe 3 les informations complémentaires de cette association relative aux structures et services pour l'enfance, l'adolescence et les adultes.)

Cet **accompagnement**, que l'on peut assimiler à une prothèse de compensation, se traduit par des aides humaines, techniques et financières, dont le financement doit relever de la **solidarité collective**.

ETABLISSEMENTS	DENOMINATION	ADRESSE 1	BP	VILLE	TEL	FAX
ADAPEI de la Loire Atlantique	Siège Social	11-13. rue Joseph Caillé	BP 30824	44008 NANTES CEDEX1	02.40.12.22.90	02.40.12.22.99
<b>ATELIERS PROTEGES</b>						
AP ANCENIS	Entreprise protégée ancennienne	77 rue des Grands Champs	BP 113	44150 ANCENIS CEDEX	02.40.83.17.58	02.40.83.09.98
AP ARTHON EN RETZ	Hortipro	Z.A. de la Bernerie		44760 LA BERNERIE -EN- RETZ	02.40.21.36.00	02.40.64.80.45
AP LES SORINIERES	Les Pépinières de la Forêt		BP 32	44840 LES SORINIERES	02.40.04.42.03	02.40.05.73.74
AP BOUAYE	SAPRENA	Rue des Côteaux de Grand Lieu	BP 10	44830 BOUAYE	02.40.32.52.22	02.40.32.56.70
AP ST JULIEN DE CONCELLES	Les Iris	"Embreil - Les Perrières"		44450 ST JULIEN DE CONCELLES	02.28.21.73.20	02.28.21.73.20
AP ORVAULT		83 Avenue C. A. Pécot	BP 27	44701 ORVAULT CEDEX	02.40.63.09.23	02.40.63.94.73
<b>CENTRES D'ACCUEIL ET D'ACTIVITES</b>						
CAA BEAUTOUR		24 rue du Bois Hardy		44120BEAUTOUR EN VERTOUC	02.51.71.23.70	02.28.21.84.15
CAA NANTES – HAUTE MITRIE		8 rue de la Haute Mitrie	BP 71921	44319 NANTES CEDEX 3	02.51.89.60.40	02.51.89.60.49
CAA NANTES ST DONATIEN EXTERNAT	SAINT DONATIEN - Externat	10. rue Evêque Emilien		44300 NANTES	02.28.24.02.98	02.51.86.28.00
CAA NANTES ST DONATIEN INTERNAT	SAINT DONATIEN - Internat	10. rue Evêque Emilien		44300 NANTES	02.51.86.28.00	02.51.86.28.00
CAA LE LOROUCX BOTTEREAU INTERNAT	LE LOROUCX - Internat	5, rue de Nantes		44430 LeLOROUCX BOTTEREAU	02.28.00.18.72	
CAA LE LOROUCX BOTTEREAU EXTERNAT	LE LOROUCX - Externat	2bis, rue du Jeu de Paume		44430 LE LOROUCX BOTTEREAU	02.28.00.18.75	02.28.00.18.75
CAA NORT SUR ERDRE		Chemin de Nozéa		44390 NORT SUR ERDRE	02.51.12.65.38	02.51.12.65.39

CAA ST AIGNAN		La Plinguetière		44860 SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU	02.40.31.07.02	02.40.31.07.02
CAA ST HERBLAIN – EXTERNAT	La Rabotière - Externat	13 chemin de la Rabotière		44800 SAINT HERBLAIN	02.40.43.04.80	02.40.43.04.80
CAA ST HERBLAIN – INTERNAT	La Rabotière - Internat	13 chemin de la Rabotière		44800 SAINT HERBLAIN	02.40.58.61.10	02.40.43.04.80
<b>CENTRES D'AIDE PAR LE TRAVAIL</b>						
CAT ANCENIS	Entreprise Protégée Ancenienne	77 rue des Grands Champs	BP 113	44150 ANCENIS CEDEX	02.40.96.00.11	02.40.83.21.59
CAT ARTHON	HORTICAT	Le Pas de la Haie		44320 ARTHON EN RETZ	02.40.21.36.00	02.40.64.80.45
CAT BLAIN	Les Ateliers Blinois	Route du Château d'Eau	BP 62	44130 BLAIN	02.40.79.17.81	02.40.79.18.12
CAT CHATEAUBRIANT	Les Ateliers de la Mée	43 rue d'Ancenis		44110 CHATEAUBRIANT	02.40.28.09.51	02.40.28.36.30
CAT GETIGNE	BIOCAT	ZI Nord	Le Fief du Parc	44190 GETIGNE	02.40.54.01.99	02.40.54.47.18
CAT Hors les Murs		13 rue Joseph Caille	BP 30824	44008 NANTES CEDEX 1	02.40.12.23.04	02.40.12.22.99
CAT LEGE		28 rue du Puits Neuf		44650 LEGE	02.40.26.32.37	02.40.26.32.74
CAT NANTES	NANTEST	1 rue de la Garde	BP 33503	44335 NANTES CEDEX 3	02.40.50.03.85	02.40.49.09.31
CAT ORVAULT	Les Ateliers de la Cholière	83 Avenue C. A. Pécot	BP 27	44701 ORVAULT CEDEX	02.40.63.09.23	02.40.63.94.73
CAT REZE	Les Ateliers du Landas	64, Rue de la Classerie	BP 59	44401 REZE CEDEX 1	02.40.84.13.34	02.40.84.13.94
CAT ST HERBLAIN	CAT Ouest	Rue Bobby Sands	CP 3213	44805 SAINT HERBLAIN CEDEX	02.40.63.03.30	02.40.63.06.70
CAT ST JULIEN	Les Iris	Route de Chebuette		44450 ST JULIEN DE CONCELLES	02.40.54.14.08	02.40.36.51.30

<b>EXTERNATS MEDICO-PEDAGOGIQUE</b>						
EMP NANTES	EMP La Closille	63 rue de Saint Sébastien		44200 NANTES	02.40.34.47.08	02.40.03.42.19
EMP ST HERBLAIN	EMP Le Tillay	8 allée Jacques Brissot	Le Tillay	44800 SAINT HERBLAIN	02.40.58.28.05	02.40.58.24.33
<b>FOYERS D'ACCUEIL MEDICALISE ET FOYER D'HEBERGEMENT</b>						
FAM CARQUEFOU		La Charmelière		44470 CARQUEFOU	02.40.92.12.47	02.40.92.34.40
FOYER ANCENIS		245 rue des Jeux Olympiques		44150 ANCENIS	02.40.96.39.60	02.40.83.12.28
FOYER ARTHON		25 rue des Vignes	BP 3	44320 ARTHON EN RETZ	02.40.64.84.33	02.40.64.84.33
FOYER BLAIN		20 boulevard de Normandie		44130 BLAIN	02.40.79.82.00	02.40.79.82.00
FOYER CHATEAUBRIANT		2 rue Anna de Noailles		44110 CHATEAUBRIANT	02.40.81.46.91	02.40.81.81.78
FOYER LEGE		39 rue de la Chaussée		44650 LEGE	02.40.04.97.12	02.40.04.94.16
FOYER NANTES DALBY	Foyer Dalby	118 boulevard Dalby		44300 NANTES	02.40.29.29.84	02.40.29.89.47
FOYER NANTES GILARDERIE	Foyer Gilarderie	4 rue de l'Amphibolite		44200 NANTES	02.40.03.34.42	02.40.03.12.20
FOYER NANTES PERI	Foyer Péri	5 rue Gabriel Péri		44100 NANTES	02.40.73.66.19	02.40.69.80.64
FOYER REZE -CHANT	C.H.A.N.T.	3 avenue de la IV ème République		44400 REZE	02.40.04.12.82	02.40.04.06.88
FOYER ST HERBLAIN	LE TILLAY	1 rue Ambroise Paré		44800 SAINT HERBLAIN	02.40.58.27.71	02.40.58.16.88
FOYER VALLET		11.13 rue d'Anjou		44330 VALLET	02.40.36.29.01	02.40.36.49.38
FOYER VERTOU		32 rue du Chapeau Berger		44120 VERTOU	02.40.34.50.88	02.51.79.17.52
<b>INSTITUTS MEDICO EDUCATIFS</b>						
IME ANCENIS		150 avenue des Fresnes	BP 103	44153 ANCENIS CEDEX	02.40.83.04.88	02.40.83.22.67
IME BLAIN		30 rue de la Goupillais	BP 74	44130 BLAIN	02.40.79.02.65	02.40.87.15.97

IME CHATEAUBRIANT	Les Périères	25 rue Henri de Montherland		44110 CHATEAUBRIANT	02.40.28.15.23	02.40.28.29.41
IME LES SORINIERES	La Bauche du Rouet	33 rue des Papillons	BP 61	44840 LES SORINIERES	02.40.31.21.11	02.40.13.00.96
IME NANTES	Chanzy	15 avenue de Chanzy		44000 NANTES	02.40.74.34.40	02.40.74.15.51
IME ORVAULT	La Barronière	3 rue des Colibris	BP 54	44702 ORVAULT CEDEX	02.40.63.35.25	02.40.63.10.95
IME ST HILAIRE	Les Barbusnières	22 rue de Cheméré		44680 SAINT HILAIRE DE CHALEONS	02.40.31.73.73	02.40.31.72.91
IME VALLET	Le Dorices	Les Dorices		44330 VALLET	02.40.36.45.00	02.40.36.45.09
<b>LOGEMENTS ACCOMPAGNES</b>						
LOGEAC REZE		3 avenue de la IV ème République		44400 REZE	02.40.04.06.58	02.40.04.06.88
<b>MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE</b>						
MAS BOUGUENAI		38 rue des Ecoles	L'EPEA U	44340 BOUGUENAI	02.40.32.03.45	02.40.26.93.55
<b>SERVICES D'ACCUEIL A LA VIE SOCIALE</b>						
SAVS BLAIN		20 boulevard de Normandie		44130 BLAIN	02.28.05.00.54	02.28.05.00.54
SAVS CHATEAUBRIANT		2 rue Anna de Noailles		44110 CHATEAUBRIANT	02.40.28.29.36	02.40.28.29.36
SAVS REZE		4 avenue de la IV ème République		44400 REZE	02.40.04.06.49	02.40.04.06.88
<b>SESSAD</b>						
SESSAD ST HILAIRE		22 rue de Cheméré		44680 SAINT HILAIRE DE CHALEONS	02.40.31.72.38	02.40.31.72.91

## **APAJH**

(Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)  
Consulter : les pages 9 et 10.

## **CIERA**

Centre InterRégional d'Etudes et de Ressources sur l'Autisme Bretagne – Pays de la Loire  
36, rue de la Chauvinière  
44800 Saint-Herblain  
tel : 02 40 94 94 00  
fax : 02 40 63 53 15,  
e-mail : [autismeciera@wanadoo.fr](mailto:autismeciera@wanadoo.fr)

### **OBJECTIFS** du centre régional:

Développer la recherche et le diagnostic,  
Sensibiliser et former les professionnels,  
Aider les familles,  
Diffuser l'information.

### **L'EQUIPE NANTAISE** est chargée de:

Observer et recenser,  
Etre un centre documentaire,  
Orienter et conseiller,  
Animer le réseau des Pays de la Loire.

### **L'EQUIPE BRESTOISE** est chargée de:

Réaliser des bilans et diagnostics,  
Faire de la recherche,  
Faire de la formation,  
Animer le réseau.

## **SESAME-AUTISME 44**

35 rue de la Chauvinière - 44800 SAINT-HERBLAIN

T6l. 02.40.63.48.87,

e-mail: [sesame.mv@wanadoo.fr](mailto:sesame.mv@wanadoo.fr)

site internet: <http://assoc.wanadoo.fr/sesame.autisme44>

### PERMANENCE:

Lundi de 9h à 12h30

Mercredi de 10h30 à 12 h30

Jeudi de 9h à 12h30

Association au service des inadaptés ayant des troubles de la personnalité (autisme) et de leurs familles, des amis et des professionnels.

### OBJECTIFS:

Créer et gérer des établissements,

Aider les familles,

Soutenir la recherche,

Informers

### Voici la liste des réalisations de l'association:

Le CAT (Sésame services)

17 rue de la Haie d'Ancheteau

44620 La Montagne tel : 02 40 65 95 00.

La SACAT (section annexe du CAT)

2A, allée du 8 Mai 1945

44620 La Montagne tel : 02 40 65 85 24.

La Maison Sésame

2A, allée du 8 Mai 1945

44620 La Montagne tel : 02 40 65 85 24

Le Foyer Sésame

7, route de Nort sur Erdre

44240 Sucé sur Erdre tel : 02 51 81 18 05.

La Ferme de la Chauffetière

La Chauffetière – route du canal de la Martinière

44640 Le Pellerin tel : 02 40 65 95 00.

## **ATI**

(Association de Tutelles des Inadaptés de Loire-Atlantique)

ATI 216, avenue du Saint-Laurent 44811 Saint-Herblain

tel :02 40 92 07 32,

SERVICE PROPOSE : tutelles

Voir dans l'annuaire des pages jaunes la liste des autres organismes tutélares.

Voir en annexe 2 les différentes mesures de protection des majeurs.

## **VIE et LUMIERE**

5 rue Edmond Hillary - 44300 NANTES

Tel. 02.40.93.01.62 et 02.40.49.08.47.

STATUT JURIDIQUE : Association loi 1901 d'inspiration chrétienne offrant un accompagnement des handicapés déficients intellectuels.

SERVICES PROPOSES :

- 2 appartements formant un foyer de vie semi-permanent, accueillant 4 hommes et 4 femmes adultes. avec 3 éducateurs. la structure fonctionne durant la semaine et un week-end sur 2.

Animation - loisirs - vacances- Partage des tâches de la vie quotidienne.

## **ASSOCIATION d'AIDE aux FAMILLES de PERSONNES HANDICAPEES**

### **ESPERANCE 44 affiliée à l' UNAFAM**

Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Mentaux  
51 quai Magellan - 44000 NANTES  
Tel/ fax. 02.40.48.75.92.

MISSION: venir en aide aux handicapés psychiques et la gestion des services suivant

1) Une maison relais comprenant deux foyers au  
-91 route de Vertou 44300 Nantes ( hébergement de 5 résidents)  
-6 avenue d'assise 44300 Nantes( hébergement de 8 résidents)

2) Un service d'accompagnement à la vie sociale: SAVS a vec:  
Une écoute téléphonique le matin du lundi au vendredi,  
Des visites à domicile,  
Un club d'activités ouvert tous les jours y compris le dimanche.

### **UNAFAM**

Union nationale des amis et des familles de malades psychiques  
51 quai Magellan - 44000 NANTES  
Tel/ fax. 02.51.84.17.73.

PERMANENCES aux familles :  
tous les mardis de 14 h 30 à 17 h 30.  
Le troisième jeudi de chaque mois

#### **SERVICES PROPOSES :**

- Ecoute des familles, Information, Conseils pour lutter contre l'isolement des handicapés psychiques.
- Groupes de paroles.
- Propositions aux pouvoirs publics en matière de santé mentale

### **ADAPEI**

11-13 rue Joseph Caillé - B.P. 30824  
Service Relations Extérieures A.D.A.P.E.I. 44  
44008 NANTES Cedex 01  
Tél : 02.40.12.23.12 - Fax : 02.40.47.38.80  
E-mail : [adapei.sre@wanadoo.fr](mailto:adapei.sre@wanadoo.fr) (Voir page 17 à 22).

### **AFEH des PTT**

Association des Familles d'Enfants Handicapés  
28 rue Scribe - 44000 NANTES  
Tel. 02.40.69.76.10  
si besoin urgent tel. du président: Mr HURTAUD: ☎: 02 40 99 75 84.

### **ANPEA**

Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles ou gravement déficients visuels  
Monsieur GLEMOT - 8 place de Bruxelles - 49220 Le Loin d'ANGERS – (voir page 15).

### **APAJH**

Association pour Adultes et Jeunes Handicapés  
12, rue de Clermont – 44000 NANTES  
tel : 02.40.14.04.71 - fax : 02.40.14.04.73  
e-mail : [apajh.44@wanadoo.fr](mailto:apajh.44@wanadoo.fr)  
(voir page 9 et 10).

### **APF**

Association des Paralysés de France  
Délégation Départementale :  
31 Bd Einstein - B.P.92306 - 44323 NANTES cedex.  
Tel. 02.51.80.68.00 , fax : 02 40 43 70 15  
[Apf44.delegation@wanadoo.fr](mailto:Apf44.delegation@wanadoo.fr)  
(Voir page 7 et 8).

### **ARTA**

20, avenue Jean Jaurès  
BP33317  
44233 Saint- Sébastien sur Loire cedex  
Tel : 02 51 79 09 09 , fax : 02 51 79 09 00.  
Association pour la réinsertion des traumatisés crâniens atlantique. (Voir page 5).

## **AIDE A LA VIE QUOTIDIENNE**

### **APPAREILLAGE**

#### **APAMH**

Association Prêt Appareillage pour Malades et Handicapés  
9, rue Gaëtan Rondeau – BP 70327 444203 NANTES cedex 2  
tel : 02 51 88 89 64 – tel : 02 51 88 89 92 – tel : 02 51 88 89 93  
fax : 02 51 88 89 86.

[Apamh441@wanadoo.fr](mailto:Apamh441@wanadoo.fr)

Association de type loi 1901 assurant la mise à disposition d'appareillages adaptés, leur entretien et réparation,  
Informations et conseils aux assurés sociaux et à leur ayants droit.

#### **CENTRE de la TOURMALINE**

##### **SERVICE d'APPAREILLAGE**

Bd Salvador Allende - BP 249 44818 ST HERBLAIN Cedex  
T6l. 02.40.38.59.59. (voir page 34).

Plus voir les pages jaunes de l'annuaire

### **AIDE A DOMICILE**

Voir en annexe 1 la fiche relative aux conditions d'obtention d'une aide financière pour un maintien à domicile

#### **APF**

(Association des Paralysés de France)

le pôle adultes 44 au 31 Bd Albert Einstein, BP92306, 44323 Nantes cedex3 (voir page 7 et 8)

- une équipe spécialisée vie autonome à domicile (ESVAD)  
tel: 02 51 89 98 00, fax: 02 51 89 98 77.

- un service d'aide humaine (service auxiliaire de vie, aide aux aidants, service emplois familiaux) tel: 02 51 89 45 00, fax: 02 51 89 98 77.

## Autres sources d'informations

Concernent également le secteur personnes âgées mais les personnes handicapées vivant à la rue présentent des signes de vieillissement prématuré.

La **mairie** du domicile

Le **CLIC** (comité locaux d'information et de coordination) pour personnes âgées de votre secteur géographique qui vous renseignera sur les différents services d'aide à domicile exerçant sur votre ville ou commune, par exemple la plaquette de «Nantes Entour'age» présente l'ensemble des services présents à Nantes.

Pour une recherche par internet: [www.social.gouv.fr](http://www.social.gouv.fr) accès simplifié par «dossiers» et dans la recherche alphabétique rechercher «personnes âgées» puis sélectionner «**CLIC**», ou [www.personnes-agees.gouv.fr](http://www.personnes-agees.gouv.fr) accès simplifié par thème «**CLIC**» (centres locaux d'information et de coordinations gérontologique) autre thème accessible: «**APA**» (allocation personnalisée autonomie)..

## INFORMATION, CONSEILS

### CICAT

Centre d'information et de conseils sur les aides techniques  
1 Bd de Maule  
72 650 Saint- Saturnin  
tel : 02 43 51 72 88  
e-mail: [CICAT303@Voilàfr](mailto:CICAT303@Voilàfr)

Le CICAT s'adresse à toute personne en situation de handicap ou âgée, aux familles, associations et collectivités et à tout professionnel pour

- Apporter une information sur les aides techniques, matériels et équipement,
- Conseiller,
- Concourir à l'accessibilité ,à l'adaptabilité et à la sécurité de l'environnement architectural et domestique.

## REPAS

### La Mairie de sa résidence.

**Service de Portage des Repas à Domicile du CCAS**  
(Centre Communal d'Action Sociale)  
1 bis place St Similien - 44000 NANTES  
Tél. 02.40.99.27.90.

Plus voir les pages jaunes de l'annuaire

### CCAS de la MAIRIE du DOMICILE

Pour Nantes : CCAS DE Nantes : 1 bis place St Similien - Tel. 02.40.99.27.00

SERVICES PROPOSES : Information et distribution des dossiers de demande de "Carte d'Invalidité" et de "Carte de Station Debout Pénible".

### COTOREP

(Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel)  
Tour de Bretagne - 44047 NANTES cedex1  
Tel. 02.40.12.34.20. voir page

PERSONNES CONCERNEES :

- Jeunes travailleurs de plus de 16 ans
- Avoir plus de 20 ans

SERVICES PROPOSES :

- Décide de l'attribution de la "Carte d'Invalidité", du macaron handicapé
- Statue sur les demandes d'allocation compensatrice pour aide pour tierce personne, pour frais personnels majorés du fait du handicap.

### PERMIS DE CONDUIRE

La demande de visite médicale auprès de la Commission Médicale des permis de conduire à la Préfecture doit être adressée directement par les auto- écoles ou par les intéressés.

**Pour une régularisation du permis de conduire** le dossier comprend:

- 1 imprimé "demande de permis de conduire" à compléter (dossier 02)
- 1 photocopie de carte d'identité,
- 1 photocopie recto - verso du permis de conduire antérieur existant,
- 3 photos d'identité,
- 1 photocopie recto - verso du permis de conduire antérieur,
- 1 enveloppe timbre avec adresse,
- passer une visite médicale à la Préfecture,
- adresser le dossier complet 02 à la Préfecture qui le transmet à l'inspecteur principal, ce dernier convoque le candidat pour étudier sa situation.

**Pour une première demande:** l'auto-école fait la démarche près de la Préfecture.

Auto- écoles spécialisées dans la formation de personnes handicapées (**liste non exhaustive**)

- Auto- école BEAULIEU : 10 place Mangin - 44200 NANTES – tel: 02.40.35.74 88
- Auto- école Beaujoire Conduite : 71 avenue Gare St Joseph - 44300 NANTES  
tel: 02.40.93.04.72

**HANDITAN**  
SEMİTAN – 3 RUE Bellier  
BP 64605, - 44046 Nantes cedex 1  
02 51 81.78 78

Un service à la demande des personnes dont le taux d'invalidité est égal ou supérieur à 80%(reconnu COTOREP), un dossier d'inscription doit être rempli pour bénéficier du service. Aucun critère d'âge n'est exigé,

Tous les titres du réseau sont acceptés sur le service handitan, les tickets de transport sont en vente dans les lieux habituels de débit du réseau de transport urbain.

Les déplacements se font à l'intérieur du périmètre des 24 communes de Nantes Métropole

Le service offert :

En semaine de 6h30 à 23h30 : 19 services du lundi au vendredi,  
Le samedi de 7h50 à 23h30 : 7 services,  
Le dimanche de 9h15 à 22h : 4 services,  
En plus . 8 circuits dessertes des centres ADAPEI.

Les réservations se font de 8h15 à 16h, il est possible de réserver jusqu'à 4 jours à l'avance et au minimum la veille au numéro de téléphone suivant : **02 51 81.78 78**

Les moyens de la Semitan : 41 personnes, un parc handi - tan de 18 véhicules spécialement adaptés à l'accueil d'une personne handicapée,

Ce service effectue 35% de transport ponctuel et 65 % de transport régulier

**AUXILIAIRES des AVEUGLES**

4, Impasse des Fraises - 44300 NANTES Tel. 02.40.40.51.55  
SERVICE PROPOSE : Personnes accompagnantes pour favoriser les déplacements

**TELEALARME**

**MAIRIE du DOMICILE**

(informations des éventuels dispositifs existants sur le territoire)

## REINSERTION ET ACTIVITES PROFESSIONNELLES

### COTOREP

(Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel)

Tour de Bretagne - 44000 NANTES

Tel. 02.40.12.34.20

PERSONNES CONCERNEES :

\* Jeunes travailleurs de plus de 16 ans

\* Avoir plus de 20 ans

PERMANENCES : du lundi au vendredi de 8 h30 à 11 h 30.

BUT ET SERVICES PROPOSES : La COTOREP est compétente pour reconnaître la personne "travailleur handicapé" et pour la faire bénéficier de diverses prestations (allocations, formation, hébergement).

#### \* Insertion Professionnelle

. Les entreprises sont dans l'obligation d'employer des travailleurs handicapés à hauteur de 6%. Une "garantie de ressources" est attribuée au travailleur handicapé, si son salaire subit un abattement.

. Les ateliers protégés et les centres de distribution de travail à domicile : le salaire versé par l'employeur est complété au titre de la "Garantie de Ressources" afin d'assurer au travailleur au moins 90 % du SMIC.

. Les CAT (Centres d'Aide par le Travail): après une période d'essai, la personne handicapée bénéficie de la "Garantie de Ressources", elle reçoit également un complément de rémunération pour le travail effectué en atelier..

. La Fonction Publique permet d'accéder par concours à des emplois réservés.

#### \* Formation Professionnelle

. La rééducation professionnelle est assurée par des établissements agréés par la Sécurité Sociale par des formations sur un ou deux ans.

. Le contrat de rééducation chez un employeur permet d'apprendre un métier ou de se réaccoutumer à son ancienne profession. Un contrat de travail à durée déterminée est passé entre l'organisme de prise en charge, l'employeur et le salarié. Une part du salaire est payée par l'organisme de prise en charge.

. L'apprentissage existe pour les jeunes handicapés de 16 à 26 ans.

#### \* Allocations et avantages

. Carte d'invalidité pour les taux d'incapacité égal ou supérieur à 80 %. fait bénéficier d'avantages dans les domaines des impôts et des transports.

. Allocation adulte handicapé AAH pour les taux d'incapacité égal ou supérieur à 80% ou pour les personnes dont le taux est inférieur à 80 % mais qui ne peuvent se procurer un emploi du fait de leur handicap.

. Allocation compensatrice pour les taux d'incapacité égal ou supérieur à 80 % quand le handicapé a besoin de l'aide d'une tierce personne pour les actes essentiels de son existence, ou quand son activité professionnelle lui impose des frais supplémentaires.

. Allocation logement pour ceux qui bénéficient de l'AAH. dépend des ressources et du montant du loyer.

. Affiliation à l'assurance vieillesse pour les personnes assurant au foyer familial la charge d'un handicapé adulte dont l'incapacité est au moins égale à 80 % et dont le maintien au foyer est reconnu souhaitable par la COTOREP.

\* Hébergement

- . Les foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés
- . Les foyers de vie ou occupationnels pour les personnes dépendantes n'ayant pas d'activité professionnelle.
- . Les maisons d'accueil spécialisées pour les personnes handicapées totalement dépendantes et nécessitant des soins et une surveillance médicale constante.

\* Prospecteur placier des travailleurs handicapés n'existe plus, il est remplacé par un référent Travailleur Handicapé dans chaque agence ANPE.

**ANPE**

Le Prospecteur placier des travailleurs handicapés n'existe plus mais dans chaque agence ANPE, le travailleur handicapé en possession de sa reconnaissance de «T.H.» peut rencontrer le référent Travailleur Handicapé.

**GIRPEH**

Groupement Interprofessionnel Régional pour la Promotion  
et l'Emploi des Personnes Handicapées  
1 rue Didienne - 44000 NANTES  
Tel. 02.40.08.66.08

OUVERTURE : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

PERSONNES ACCUEILLIES : Handicapés reconnus par la COTOREP

SERVICES PROPOSES :

- Guider les personnes handicapées dans leur recherche de formation et d'emploi,
- Stages de réinsertion facilitant le passage des personnes handicapées du secteur protégé en milieu ordinaire de travail,
- Sensibiliser les entreprises, les aider à réinsérer leurs salariés handicapés

## **CENTRES DE READAPTATION**

### **ARTA**

20, avenue Jean Jaurès - BP33317  
44233 Saint- Sébastien sur Loire cedex  
Tel : 02 51 79 09 09 , fax : 02 51 79 09 00.

Association pour la réinsertion des traumatisés crâniens atlantique.

Avec une unité d'évaluation, de ré- entraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) à Saint Sébastien. (voir page 5)

### **La TOURMALINE**

Centre de Formation Professionnelle pour Adultes Handicapés, ex Centre de la Gaudinière  
Boulevard Salvador Allende (B.P.249) - 44818 ST HERBLAIN Cedex  
Tel. 02.40.38.59.59

Formation Professionnelle pour travailleurs handicapés : tel. 02 40.38.57.82

PERSONNES ACCUEILLIES : Handicapés moteurs adressés par la COTOREP.

**BUT ET SERVICES PROPOSES** : Aider les personnes handicapées à se réintégrer dans la vie professionnelle et sociale, grâce à un secteur médical et à un secteur professionnel.

Le secteur professionnel offre 3 services :

- Une pré - orientation : stages de 8 semaines en moyenne en vue d'élaborer un projet professionnel. A la fin du stage, le centre donne un avis technique à la COTOREP sur les potentialités des travailleurs et leurs orientations possibles.

La COTOREP statue soit en vue d'une formation qualifiante soit pour une reprise directe du travail soit pour un placement en milieu protégé.

- 8 formations professionnelles sont proposés : agent d'entretien du bâtiment, technicien d'études du bâtiment option dessin de projet, menuisier d'agencement, mécanicien d'équipement et d'engins motorisés, secrétaire comptable, assistant en comptabilité et gestion, secrétaire assistant, agent administratif d'entreprise. Les programmes suivis sont ceux de l'AFPA et débouchent sur des titres du ministère du travail.

Un accompagnement psycho- social est assuré.

- Une aide à l'insertion professionnelle, avec apprentissage des techniques de recherche d'emploi et valorisation des compétences acquises.

## **Les BRIORDS**

Centre de Réadaptation Les Briords , route de Thouaré- 44700 CARQUEFOU  
Tel. 02.40.50.90.75, fax: 02 40 93 72 61, [as\\_briords@wanadoo.fr](mailto:as_briords@wanadoo.fr)

STATUT JURIDIQUE : association loi 1901, travaillant en lien avec la Mutualité Sociale Agricole.

PERSONNES ACCUEILLIES : 31 résidents (hommes et femmes) sont accueillis à temps complet pour une durée maximale de 2 ans. Pour les préparer à l'autonomie, ils ont la possibilité de vivre en appartement.

Ces adultes ont des besoins de réadaptation et de réinsertion sociale et professionnelle après des problèmes de santé mentale stabilisés.

### **BUT ET SERVICES PROPOSES :**

La réadaptation permet une rééducation, des apprentissages, des réentraînements à l'activité préparant à l'insertion. Les activités professionnelles, diversifiées, présentent un caractère réaliste et s'inscrivent dans la vie locale: activités dans les secteurs de la production légumière, et plants d'appartements (ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h ainsi que le samedi matin) et la restauration (ouvert du lundi au vendredi).

**L'UFFOR** : unité fonctionnelle de formation et de réinsertion

Association loi 1901 publiée au JO du 21-07-1974, agréé organisme de formation professionnel, siège social Les Briords à Carquefou,

Adresse du service: 13 place Edouard Normand 44000 Nantes, tel: 02 51 86 09 90 ,  
fax: 02 51 86 45 12

L'UFFOR organise des stages de réinsertion socioprofessionnelle destinés à des demandeurs d'emploi, reconnus travailleurs handicapés psychosociaux.

Objectif: permettre une intégration durable en milieu ordinaire du travail, conjointement à un suivi psychothérapeutique.

Ceci en proposant au public des mises en situation dans les différentes étapes de la vie professionnelle.

## **C.A.T (CENTRE D'AIDE par le TRAVAIL Pour les Handicapés adultes)**

Les CAT sont des établissements médico-sociaux recevant des personnes reconnues handicapées par la COTOREP. Ces personnes peuvent ainsi exercer une activité grâce à des conditions de travail aménagées, tout en ayant des soutiens médicaux, éducatifs, sociaux et psychologiques. Ils les reçoivent momentanément ou durablement; ils assurent une éventuelle réinsertion.

La production de travail concerne les secteurs de la menuiserie d'emballage, du blanchissement industriel, de câblage électrique, des espaces verts, du montage et ensachage de produits sanitaires, de la restauration pour personnes âgées maintenues à domicile, de la mécanique.

### Adultes Handicapés Etablissements Centres d'Aide par le Travail

<b>Fax</b>	<b>nom établissement</b>	<b>n°</b>	<b>typ voie</b>	<b>voie</b>	<b>CP</b>	<b>commune</b>	<b>téléphone</b>
02 40 83 21 59	« Entreprise Protégée Ancénienne »	77	rue	des Grands Champs	44153	ANCENIS	02 40 96 00 11
02 40 64 80 45	« Horticat »			Le Pas de la Haie	44320	ARTHON EN RETZ	02 40 21 36 00
02 40 79 18 12	« Les Ateliers Blinois »		rue	du Château d'Eau	44130	BLAIN	02 40 79 17.81
02 40 28 36 30	« Les Ateliers de la Mée »	43	rue	d'Ancenis	44110	CHATEAUBRIANT	02 40 28 09 51
02 40 54 47 18	« Biocat »			Z.I. Nord « Le Fief du Parc »	44190	GETIGNE	02 40 54 01 99
02 40 49 09 31	« Nantest »	1	rue	de la Garde	44335	NANTES	02 40 50.03.85
02.40.36.51.80	« Les Iris »		route	de la Chebuette	44450	SAINT JULIEN DE CONCELLES	02 40 54 14 08
02 40 63 94 73	« Les Ateliers de la Cholière »	83	avenue	Claude Antoine Pécot	44701	ORVAULT	02 40 63 09 23
02 40 63 06.70	« C.A.T. Ouest »		rue	Bobby Sands	44805	SAINT HERBLAIN	02 40 63 03 30
02 40 84.13.94	« Les Ateliers du Landas »	64	rue	de la Classerie	44041	REZE	02 40 84.13.34
02 40 26 32 74	« CAT de Legé »	28	rue	du Puits Neuf	44650	LEGE	02 40 26 32 37
02 40 15 06 50	« C.A.T. Jeunesse et avenir »			Léniphen	44350	GUERANDE	02 40 62 28 11
02 40 32 99 52	« Sésame Services »	17	rue	de la Haie d'Ancheteau	44620	LA MONTAGNE	02 40 65 95 00
02 51 79 09 00	« Arta »	20	avenue	Jean Jaurès	44230	SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	02 51 79 09 09
02 40 53 16 16	C.A.T. « Marie Moreau »	40	rue	du Docteur Schweitzer	44612	SAINT NAZAIRE	
02 40 79.75.84	« Les Jacinthes de Pen- Bron »	15	rue	du Gâvre	44170	VAY	02 40 87 93 80
02 40 42 81 69	« Les Ateliers de Saillé »	37	rue	du Ber	44350	GUERANDE	02 40 42 10 38
02 40 15 10 21	« C.A.T. du Brivet »	11	rue	Lavoisier	44160	PONTCHATEAU	02 40 45 66 55
02 40 70 18 93	C.A.T. « Océanis »	56	rue	Michel Ange	44600	SAINT NAZAIRE	02 51 76 55 70
02 40 56 91 61	C.A.T. - Foyers	1	allée	des Marronniers	44260	SAVENAY	02 40 58 90 16
00 00 00 00 00	Entreprise Protégée de la Vertonne	2	rue	du Bois de la Maladrie	44121	VERTOU	02 51 71 09 69
02 40 12 22 99	rattaché au « C.A.T. Ouest »	11 à 13	rue	Joseph Caillé	44008	NANTES	02 40 12 23 04

## ATELIERS PROTEGES

Les ateliers protégés permettent aux handicapés reconnus par la COTOREP d'exercer une activité salariée dans des conditions adaptées à leurs possibilités et favorisent leur accession à des emplois du milieu ordinaire de production.

### ANCENIS

EPA SERVICES  
77, rue des Grands Champs – BP113 – 44153 ANCENIS cedex  
tel : 02 40 96 00 11, fax: 02 40 83 21 59, epa@oceanet.fr

### CARQUEFOU

AAMIPI CENTRE de COUPE  
ZI 1, impasse du Tertre – BP 238 – 44472 CARQUEFOU cedex  
Tel: 02 41 49 78 88, fax: 02 41 49 78 68.

### La MONTAGNE

ARTA  
9 rue de l'Abbé Chauvin – 44620 La MONTAGNE  
tel : 02 40 65 85 74, fax: 02 40 32 90 58

### NANTES

ANR SERVICES ( ex ATELIER PROTEGE «Le ROUTEUR»)  
32 rue du Marché Commun – BP33245 - 44332 NANTES cedex 03  
Tel.02.40.50.00.99 / Fax.02.40.50.13.54

Géré par l'Association pour l'insertion et la réinsertion professionnelle et humaine des handicapés (ANRH de Paris 17 impasse Druillot 75011 Paris).  
+ un atelier décentralisé à Saint - Brévin les Pins.

AVENIR SERVICE INDUSTRIE  
11 rue du Marche Commun – BP53265 - 44332 NANTES cedex 03  
Tel 02.40.52.30.63, fax: 02 40 52 31 98, [asi@entre7net.com](mailto:asi@entre7net.com), <http://asi.entroznet.com>

CDTD FRERE FRANCES  
46, Bd Jules Verne – 44300 NANTES  
tel : 02 40 52 28 39

CERAME ATELIER  
11, rue de Bruxelles – BP 83 758 – 44337 NANTES cedex 03  
tel : 02 40 52 05 72, fax: 02 40 52 33 69.

### REZE

SAPRENA ENVIRONNEMENT  
2 rue du Seil - CP 2019 - 44406 REZE Cedex  
Tel.02.51.70.33.10, fax:02 51 70 05 19, [info@saprena.com](mailto:info@saprena.com), [www.saprena.com](http://www.saprena.com)

**SAINT- AIGNAN de GRANDLIEU**

SAPRENA  
Rue Antoine de Saint Exupéry – D2A Nantes Atlantique –  
44860 Saint – Aignan de Grandlieu  
Tel : 02 51 70 85 85, fax : 02 51 70 85 95, saprena@wanadoo.fr

**SAINT- JULIEN de CONCELLES**

Les IRIS  
Route de la Chebuette – 44450 Saint- Julien de Concelles  
Tel:02 40 54 14 08, ou 06 07 49 43 74, fax: 02 40 36 51 30

**SAINT- NAZAIRE**

Le PETIT AVAUX  
40,rue Albert Schweitzer – 44600 Saint- Nazaire  
tel:02 40 53 16 16

**Les SORINIERES**

PEPINIERES de la FORET  
BP 32 44840 - Les Sorinières  
Tel. 02.40.04.42.03, fax: 02 40 05 73 74, [info@la-foret.com](mailto:info@la-foret.com), www.la-foret.com

**FOYERS d'HEBERGEMENT**

Les foyers d'hébergement permettent l'accueil et le logement de travailleurs handicapés

Vous pouvez consulter près des services du Conseil Général de Loire Atlantique  
Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Service des Personnes Handicapées  
3 quai Ceineray  
BP 94109  
44041 Nantes cedex 01  
tel : 02 51 17 20 00

la liste des établissements suivant:

foyers de vie ou foyers occupationnels (internat et accueil de jour),  
foyers d'accueil médicalisé  
foyers de vie pour personnes handicapées vieillissantes,  
foyers d'accueil et d'hébergement pour travailleurs handicapés,  
logements accompagnés pour travailleurs handicapés,  
services d'accompagnement à la vie sociale,  
service d'accueil familial,  
services d'aides au maintien à domicile,  
liste des associations concernées et coordonnées.

**Adultes Handicapés FOYERS D'ACCUEIL MEDICALISES**

<b>Fax</b>	<b>nom établissement</b>	<b>n°</b>	<b>typ voie</b>	<b>voie</b>	<b>CP</b>	<b>commune</b>	<b>téléphone</b>	<b>organisme gestionnaire</b>	<b>caractéristiques de l'établissement</b>
02 40 72 84 93	Foyer Médicalisé « Le Chardon Bleu »	30	Avenue	de la Coutancière	44240	LA CHAPELLE SUR ERDRE	02 40 72 58 58	Association "Le Chardon Bleu"	Accueil: Internat: 10
02 40 64 31 25	Foyer Notre Dame de Terre Neuve			« Terre Neuve »	44320	CHAUVE	02 40 64 38 00	Association "La Croisade des Aveugles" 79 av, St Mandé 75012 Paris	Accueil: 33 Internat: 32 Accueil temporaire:1
02 51 74 70 75	Foyers d'Accueil Médicalisés				44250	SAINT BREVIN LES PINS	02 51 74 71 29		Accueil: Adultes handicapés temporaire F.A.M / Psy- internat: 184 places +1 place d'accueil temporaire. F.A.M. Nursing -internat: 80 places
02 40 77 90 53	Foyer d'Accueil Médicalisés	7	route	de Nort-sur-Erdre	44240	SUCE SUR ERDRE	02 51 81 18 05	Asso "Sésame -Autisme" 36 rue de la Chauvinière 44 800 St Herblain 02 40 63 48 87	Accueil: 16 Internat: 16
02 40 12 22 99	Foyer d'Accueil Médicalisés		Chemin	de Nozéa	44390	NORT SUR ERDRE	02 40 12 22 90	A.D.A.P.E.I. 11-13 rue Joseph Caillé BP 30824 44008 Nantes Cédex 01	Accueil :8 Internat: 8

## MAISONS d'ACCUEIL SPECIALISEES

Ce sont des lieux d'habitat pour personnes handicapées adultes de plus de 20 ans, ne pouvant pas travailler, n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance et des soins constants.

Fax	nom établissement	n°	typ voie	voie	CP	commune	téléphone	organisme gestionnaire	caractéristiques de l'établissement
02 40 83 15 35	M.A.S. A.N.A.I.S.	330	rue	du Verger	44150	ANCENIS	02 40 96 42 42	A.N.A.I.S. 32 rue Eiffel BP 287 61008 Alençon Cédex	Accueil à partir de 18 ans - Mixte-15 places
02 40 85 40 50	M.A.S. « Le Fraîche Pasquier »		Rte	de Saint Etienne de Montluc	44220	COUERON	02 40 85 40 50	Etablissement Public Autonome	Accueil Polyhandicapés 18 ans et plus mixte internat 43 places
02 51 74 70 76	M.A.S.« Le Littoral »	55 bis	Av	de Bodon	44250	SAINT BREVIN LES PINS	02 51 74 71 24	E.P.M.S. 55bis Avenue de Bodon 44250 Saint Brévin les Pins	Accueil Polyhandicapés 18 ans et plus mixte internat 43 places
02 40 26 93 55	M.A.S. de l' Epeau	38	rue	des Ecoles	44340	BOUGUENAIS	02 40 32 03 45	A.D.A.P.E.I. 11-13 rue Joseph Caillé BP 30824 44008 Nantes Cédex 1	Accueil Polyhandicapés, arriérés profonds, avec troubles associés graves 20 ans et plus mixte internat 48 places- Accueil temporaire 1 place
02 40 32 35 60	M.A.S. de La Sèvre	5	bd	Mendès France	44400	REZE	02 40 13 18 12	A.P.A.J.H. 12 rue de Clermont 44000 Nantes	Accueil Polyhandicapés, 20 ans et plus mixte internat, externat, accueil temporaire; 40 places
02 40 62 60 01	Centre Saint Jean de Dieu	5	av	Saint Goustan	44490	LE CROISIC	02 40 62 60 00	Association de Gestion du Centre Saint Jean de Dieu Le Croisic	Handicapés physiques 18 à 60 ans-Mixte-Internat-36 places
02 40 33 87 99	M.A.S. Louis Retailleau	29	rue	Torbiche	44430	LE LOROUX BOTTEREAU	02 51 71 15 15	Etablissement Public	Personnes dépendantes pour les actes de la vie quotidienne, présentant divers handicaps à partir de 18 ans mixte- Internat-25 places

**CARQUEFOU**

Les BRIORDS  
Centre de Réadaptation Les Briords - 447100 CARQUEFOU  
Tel. 02.40.50.90.75.(voir page 35)

**VERTOU**

CENTRE DE VIE SAINT -YVES  
6, rue Chêneraie - - 44120 VERTOU  
tel:02 40 80 02 02, fax:02 40 80 00 39,  
un des services du CHRS Saint Yves

CENTRE de VIE BONHEUR EIFFEL  
Zone des Clouzeaux, 5, allée Alphonse Fillion - 44120 VERTOU  
Tel. 02.40.03.32.33

STATUT JURIDIQUE : Association loi 1901 «ADMR»(Aide à Domicile en Milieu Rural) gère ce foyer occupationnel ouvert pour des adultes handicapés mentaux au delà de 21 ans.

**SERVICES PROPOSES:**

Internat permanent pour 9 jeunes handicapés encadrés par 3 animatrices et 2 veilleuses de nuit, 1 cuisinière, 1 lingère.

**ACTIVITE :**

travaux manuels - bibliothèque - sports.  
Participation à la prise de responsabilité dans la vie quotidienne.

## Les ADMINISTRATIONS

Du fait des lois de décentralisation certains dispositifs actuels vont évoluer prochainement.

### La COTOREP

Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel  
Tour de Bretagne - 44000 NANTES Tel. 02.40.12.34.20

PERSONNES CONCERNEES : travailleurs de plus de 16 ans

PERMANENCES : du lundi au vendredi de 8 h30 à 11 h 30. (voir pages 30 – 32 et 33).

### Le DIVAT

#### Dispositif pour la Vie Autonome

Au Centre d'Affaires Nantais  
5, Bd Vincent Gâche BP36204  
44262 NANTES cedex 2

tel : 02 40 41 73 21 - fax : 02 40 35 30 91.

Le DIVAT facilite l'accès aux solutions de compensation: aide technique, aménagement du logement, pour toute personne du département en situation de handicap, quelque soit sa pathologie et son âge,

simplifie et clarifie les procédures de financement,  
réduit les délais de traitement des demandes.

L'équipe accueille par téléphone toute demande,

ouvre le dossier unique,

oriente vers l'équipe technique d'évaluation labellisée (ETEL),

valide le plan d'aide,

soumet le dossier à la commission des financeurs qui regroupe l'ensemble des partenaires financiers.

### Le Conseil Général de Loire Atlantique

Hôtel du Département DGAS  
3, Quai Ceineray BP 94 109  
44041 NANTES CEDEX 1  
Tel: 02 51 17 20 00

Demander le service personnes handicapées animateur du schéma départemental des personnes handicapées (voir page 38).

### La DDASS de Loire Atlantique

Service des établissements médico- sociaux  
MAN, 6 rue René Viviani BP 96219  
44262 NANTES cedex 2

tel: 02 40 12 81 51. ou tel 02 40 12 81 00.

Demander le service personnes handicapées animateur du schéma départemental des personnes handicapées

**La Mairie du domicile** (voir les pages jaunes de l'annuaire)

### **Mairie de Nantes**

Service Action Sociale et Santé  
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 NANTES Cedex 1 -  
Tel. 02.40.41.90 00 / Fax 02.40.41.92.39  
3615 Code Nantes  
(Accès au Service Télématique de la Ville de Nantes)  
⇒<http://www.mairie-nantes.fr>

### **CCAS de Nantes**

1bis, Place Saint Similien  
BP 63 625  
44036 NANTES  
tel: 02 40 99 27 00; fax: 02 40 99 28 77.

### **Mission Santé Publique**

11, Bd Stalingrad à NANTES, Tel: 02 40 41 90 27

## **Les CENTRES de SOINS INFIRMIERS et AUTRES LIEUX de SOINS SPECIALISES**

Les 17 centres de soins infirmiers (CdSINF) à domicile de Loire Atlantique font des soins avec prescription médicale sur environ 90 communes ou villes du département. Ils ont une pratique identique aux infirmiers libéraux, avec cependant une volonté de faciliter l'accès aux soins par la pratique du tiers payant. Ces structures associatives sont rémunérées aux actes faits ce qui impose des contraintes d'équilibre budgétaire.

Sont également indiqués à titre d'information des lieux de soins ou de prévention spécialisés autres que les CHS (centre hospitalier spécialisé)



Nom	adresse	adresse	téléphone	cteur géographique
CdSINFasso	34 rue de la Vendée	44140 AIGREFEUILLE	:02 40 03 80 74	canton Aigrefeuille+ Château-Thébaud
CdSINFasso	209 boulevard du Docteur Moutel	44150 ANCENIS	02 40 83 02 98	Canton .Ancenis+ Couffé + Liré
CdSINFasso	1 ter boulevard du Bois Jacques	44830 BOUAYE	t02 40 32 61 62	canton Bouaye+ Sorinières
CdSINFasso	Place du Bon Accueil	44590 DERVAL	02 40 07 01 24	c Derval -Jans - St Vincent+ c Rougé
CdSINFasso	9 rue André Caux	44530 GUENROUET	02 40 87 60 25	cant St Gildas+ cant St Nicolas Redon
CdSINFasso	Boulevard des Prises	44270 MACHECOUL	02 40 79 50 08	canton Machecoul+ Fresnay/Retz
CdSINFasso	1 rue d'Angleterre	44000 NANTES	02 40 35 38 37	Nantes- centre ville, Couéron et. Orvault
CdSINFasso	33 bis rue du Général Leclerc	44390 NORT SUR ERDRE	02 40 72 11 67	cant Nort/Erdre - Héric+ Gdchamp+ Treillière.
CdSINFasso	Place de la Gare	44170 NOZAY	02 40 79 41 12	canton Nozay- Tréffieux
CdSINFasso	35 rue de la Dette	44210 PORNIC	02 40 82 22 87	commune de Pornic
CdSINFasso	138 rue Joliot Curie	44720 SAINT JOACHIM	02 40 88 43 02	St-Joachin, StMalo/ Guersac, Crossac
CdSINFasso	Place du 18 juin 1940	44680 SAINT PAZANNE	02 40 02 47 79	8 com. Arthon, Cheméré, Rouans, Port St Père...
CdSINFasso	3 rue de l'Abbé Perrin	44320 ST PERE EN RETZ	02 40 21 70 88	canton StPère en Retz+ Corsept
CdSINFasso	122 rue du Parc	44370 VARADES	02 40 98 33 65	c Varades+ Maumusson+ StHerblon+ Anetz
CdSINFmun	24 ter, rue Aristide Briand	44610 INDRE	02 40 86 03 72	Indre +St Herblain Bourg
CdSINFmun	3 rue du Général Duez	44230 ST SEBASTIEN s/Loire	02 40 80 55 04	commune St- Sébastien
CdSINFmun	6 bis rue Gutemberg	44110 CHATEAUBRIANT	02 40 28 11 53	Commune Chateaubriant+ 4 à5km aut our
CHU / PASS	Hôtel Dieu, place Alexis Ricordeau	44093 NANTES cedex 1	02 40 08 42 16	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
CH / PASS	89 Bd de l'Hôpital, BP 414	44606 SAINT- NAZAIRE cedex	02 40 90 52 38	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
CH / PASS	rue de Verdun BP 229	44146 CHATEAUBRIANT cedex	02 40 55 88 00	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
CH / PASS	160 rue du Verger BP 229	44156 ANCENIS	02 40 09 44 00	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
CDPA	13 rue Contrescarpe	44000 Nantes	t02 40 08 08 11	Comité Départemental de Prévention de Alcoolisme
CCAA / OCHS	17, rue Arsène Leloup	BP 88554, 44185 NANTES cx4	02 40 73 12 18	Centre de Consultations Ambulatoire en Alcoologie
CdeS Toxicomanes	"Le Triangle", 8 rue Kervégan	44000 NANTES	02 40 48 48 58	Centre de Soins aux Toxicomanes
CdeS Toxicomanes	La Rose des Vents, 32 rue Roger Salengro	44600 SAINT- NAZAIRE	02 40 01 96 12	Centre de Soins aux Toxicomanes

## Annexe 1

### **Conditions d'obtention d'une aide financière pour un maintien à domicile.**

Avant d'envisager un maintien à domicile d'une personne fragilisée par la maladie, le handicap ou le vieillissement soit de façon ponctuelle après une hospitalisation soit de façon durable, il est important de bien se faire préciser les conditions d'obtentions d'une aide financière.

#### **I Qui est susceptible de bénéficier d'une aide financière?**

1) Pour une aide à domicile:

- une personne adhérente à une mutuelle ou à une assurance complémentaire qui apportera cette garantie financière,
- une personne allocataire assumant la charge d'au moins un enfant de moins de 11 ans,
- une personne de moins de 60 ans bénéficiant d'une pension d'invalidité ou d'une Allocation Adulte Handicapé,
- une personne de plus de 60 ans.

2) Pour des soins à domicile:

- une personne malade dont l'état nécessite des soins complexes et continus,
- une personne âgée dont l'état de santé nécessite des soins devant être dispensés par une aide-soignante et une infirmière.

#### **II Descriptif des conditions d'obtention**

1) Pour une aide à domicile sans considération d'âge

Prise en charge possible d'heures d'aide ménagère par la mutuelle ou l'assurance complémentaire à laquelle adhère la personne hospitalisée pour un motif inopiné (en dehors d'une pathologie chronique) contacter le service assistance de cet organisme.

2) Pour une personne âgée de plus de 60 ans

Contactez le service d'aide à domicile qui intervient sur le secteur d'habitation de la personne. Il transmettra une demande de prise en charge auprès de l'organisme qui verse la retraite. Le coût restant à la charge de la personne variera selon ses revenus.

Une aide financière est possible pour permettre le maintien à domicile d'une personne dépendante. L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est attribuée par les services du Conseil Général qui fera procéder à une évaluation des besoins et élaborer un plan d'aide avec un financement des mesures à mettre en place. Elle sera fonction du degré de dépendance et des ressources de la personne.

3) Pour les personnes âgées de moins de 60 ans

a) Mère de famille allocataire CAF ayant au moins un enfant à charge de moins de 11 ans

Solliciter un service d'aide familiale qui contactera la CAF pour une prise en charge d'heures de travailleuses familiales qui sera fonction du quotient familial.

b) bénéficiaires d'une pension d'invalidité

Solliciter le service social de la CRAM pour les ressortissants du régime général en vue d'une évaluation des besoins. Pour les autres régimes, s'adresser au service d'action sociale de chaque organisme.

c) bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé

Le service d'aide à domicile sollicitera une prise en charge auprès de l'aide sociale sous réserve que la personne ne possède pas un capital dépassant un certain plafond. Si son capital est inférieur à celui fixé par la CRAM, le service social peut justifier une demande de prise en charge des heures d'aide à domicile.

d) les soins à domicile

Les soins des services de maintien à domicile des personnes âgées sont assurés par des aides soignantes qui interviennent pour le lever, le coucher, les soins de toilette sous la responsabilité d'une infirmière qui dispense les soins relevant de sa compétence. Une prescription médicale est nécessaire pour le remboursement des soins et du matériel.

## Mesure de protection régie par le Code de la Sécurité Sociale

## Annexe 2

Mesures/Juridiction	Règles générales	Les effets	Rôle du mandaté
Tutelle aux prestations sociales adultes (TPSA) Texte du 18 octobre 1966, inscrit au Code de la Sécurité Sociale (art. L.167-1 et suivants), décret d'application du 25 avril 1969.	Mesure de protection prononcée : - pour gérer les revenus sociaux ; - sur une durée déterminée. Elle inclut un projet d'éducation et d'insertion.	Le majeur perçoit les prestations sociales et les gère avec le tuteur.	Le tuteur est habilité à prendre toutes les mesures de nature à améliorer les conditions de vie de la personne. Il doit évaluer et développer ses capacités individuelles de sorte à tendre vers son insertion sociale et professionnelle.

L'article 488 du Code civil pose qu'à 18 ans, on est capable de tous les actes de la vie civile. Diverses catégories de personnes, du fait d'un handicap, mental ou physique, de la survenue d'une maladie mentale ou en conséquence du vieillissement ou d'un contexte social particulier ne sont plus "capables" au regard de la loi. On peut leur nuire et elles peuvent agir en leur défaveur. A ce titre, le Code civil et le Code de la Sécurité Sociale ont prévu des systèmes de protection.

### Mesures de protection relevant du Code civil – Articles 488 à 514

Type de mesure juridiction	Demandeur	Les règles générales	Les effets	Rôle du mandaté
Sauvegarde de justice Art 491 à 491 -6 du Code civil	Médecin Personne concernée Toute personne y ayant intérêt	Mesure de protection immédiate, mais provisoire dans l'attente d'une décision du juge des tutelles	Le majeur conserve l'exercice de ses droits	Le législateur veille à ce qu'il ne se fasse pas de tort. Les actes antérieurs ne peuvent être annulés.
Curatelle** Art 508 à 514 du Code civil	Personne concernée : - Le conjoint, - Les ascendants, descendants, frères et sœurs - Le ministère public, - Le juge des tutelles ...	Mesure intermédiaire destinée aux personnes devant être assistées dans l'exercice de leurs droits. Existence de plusieurs degrés : curatelle simple (art. 510) ou renforcée (art. 512). Désignation d'un curateur	Le majeur est en incapacité partielle d'exercer ses droits : il peut faire seul les actes d'administration. Mais il doit : - faire les actes de disposition avec le curateur ; - recevoir ses capitaux avec le curateur	Le curateur : - a un rôle d'assistance et non de représentation ; - donne son consentement aux actes que le majeur ne peut faire seul.
Tutelle** Art 492 à 507 du Code civil	Idem que ci-dessus, plus curateur.	Mesure de protection la plus élaborée et la plus complexe. Une tutelle est ouverte lorsqu'un majeur a besoin d'être représenté d'une manière continue dans les actes de la vie civile. Désignation d'un tuteur.	Le majeur est dans une situation d'incapacité complète d'exercer ses droits. Tous les actes passés par la personne sont nuls de droit. Exceptions : - reconnaissance d'enfant naturel, - pas privé de plein droit de l'autorité parentale mais ne peut avoir de charge tutellaire.	Le tuteur a le pouvoir : - de contrôle sur le conseil de famille, - de prendre les mesures au jour le jour, - de gérer le patrimoine, - de représenter le majeur dans les actes de la vie civile et de signer tous les actes ....

- \* : Curatelle ou tutelle sont dites "d'Etat" lorsqu'aucun parent ou allié ne peut les assurer.

## Annexe 3

### Informations complémentaires transmises par le service des relations extérieures de l'ADAPEI

La prise en charge globale de la personne handicapée nécessite des structures et services suffisamment souples et capables de :

- satisfaire aux besoins des différents types et degrés de déficience intellectuelle,
- s'adapter aux différents âges et circonstances de la vie,
- garantir le droit reconnu à la personne humaine,
- offrir des activités diverses répondant au mieux aux souhaits et besoins des personnes handicapées,
- proposer des projets individuels avec pour objectif le développement de la personne handicapée dans le cadre du projet d'établissement,
- favoriser une vie de groupe,
- aider la personne handicapée à s'intégrer dans la vie sociale et culturelle.
- donner la possibilité d'un passage d'une structure à l'autre au cours de la vie de la personne handicapée.

Chacune de ces structures ou services indiquera clairement son appartenance à l'Association. Elle est confiée à un responsable à qui l'association accorde une autonomie importante.

#### POUR L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE

Après concertation la Commission Départementale d'Education Spéciale (CDES) désigne le type de structure d'accueil le mieux adapté à l'enfant. Cette commission réétudie périodiquement le cas des jeunes et révisé leur orientation.

Les parents gardent un droit de recours sur cette décision et sont libres du choix de l'établissement.

#### Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.)

Le SESSAD est constitué d'une équipe généralement rattachée à un établissement spécialisé. Il est une aide particulière à de jeunes Enfants, à des Enfants ou Adolescents (selon les cas), et dispense les soins et l'éducation par des interventions en établissement, ainsi qu'à domicile en relation étroite avec la Famille qui bénéficie d'un soutien psychologique.

#### Service d'Accompagnement à la Vie Scolaire (S.A.V.S.)

C'est une équipe généralement rattachée à un établissement spécialisé qui offre une aide et un soutien particulier à des jeunes Enfants, à des Enfants accueillis en établissement scolaire (classe spéciale, ou insertion individuelle en classe normale).

#### Externat Médico-Pédagogique (E.M.P.)

C'est une structure d'accueil précoce de jeunes Enfants de 0 à 6 ans, permettant une observation aussi précise que possible du niveau et des problèmes spécifiques de chaque Enfant, en vue d'une orientation vers un établissement ou un service approprié à sa déficience.

## **Institut Médico-Educatif (I.M.E.)**

Les IME sont destinés à recevoir des Enfants et des Adolescents de 6 à 20 ans, pour qui une éducation spéciale exigeant le recours, sous contrôle médical, à des techniques « non exclusivement pédagogiques » est nécessaire.

On regroupe sous le même vocable IME les Sections d'éducation et d'enseignement spécialisés et les Sections d'initiation et de première formation professionnelle, ensemble ou séparément.

La **S.E.E.S.** : Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé accueille des enfants de 6 à 14 ans, leur apportant au travers d'activités d'éducation, de scolarisation, de psychomotricité, d'expression ou de relation, la possibilité d'acquérir une plus grande autonomie. Elle a une fonction médico-pédagogique pour des Enfants d'âge préscolaire ou scolaire, dont les objectifs sont :

- de fournir à l'Enfant un enseignement général et pratique
- de développer son habileté manuelle par une formation gestuelle appropriée
- d'assurer un préapprentissage à l'Adolescent (reconnaissance des matériaux, des outils, de leurs utilisations, etc...)

La **S.I.P.F.P.** : Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle accueille des adolescents de 14 à 20 ans poursuivant leur éducation scolaire et l'apprentissage de la vie dans ses dimensions personnelle et sociale afin d'approcher la vie professionnelle. Elle a une fonction médico-professionnelle pour des jeunes dont les objectifs sont :

- de compléter l'enseignement général fourni en SEES, par un enseignement pratique
- d'apprendre des techniques manuelles variées (phase d'initiation et de perfectionnement) ayant pour but, par des essais de stages à l'extérieur de l'établissement d'occuper un emploi dans le secteur ordinaire ou dans le secteur du travail protégé..

La vocation des IME est donc de **dispenser des soins et une éducation spécialisée** (un enseignement à la fois général et pratique) à des Enfants et des Adolescents atteints de déficiences essentiellement intellectuelles

L'action de l'équipe médico-éducative est présentée à l'Enfant sous la forme la plus active possible, afin de lui **permettre de découvrir et de mobiliser ses potentialités**.

## **Internat et Centre d'Accueil Familial Spécialisé (C.A.F.S.)**

Ces deux services offrent, en fonction des besoins spécifiques de l'enfant ou de l'adolescent accueilli en IME, un lieu d'hébergement.

## POUR LES ADULTES

Les admissions et les sorties dans les structures adultes sont prononcées conformément aux décisions de la COTOREP par le directeur après avis d'une commission pluridisciplinaire placée sous la présidence du représentant mandaté de la section associative d'implantation.

### Travail

#### Centre d'Aide par le Travail (C.A.T.)

L'accès au monde du travail est bien souvent, pour la Personne Handicapée Mentale, synonyme d'appartenance à la société.

**Le C.A.T. est défini comme un moyen au service d'une finalité : la Personne Handicapée.**

La circulaire 60 AS du 12 décembre 1978 définit les C.A.T. de la façon suivante :

*"Les centres d'aide par le travail ont une double finalité : faire accéder, grâce à une structure et à des conditions de travail aménagées, à une vie sociale et professionnelle des personnes handicapées momentanément ou durablement incapables d'accéder à une activité professionnelle dans le secteur ordinaire de production ou en atelier protégé ; permettre à celles d'entre ces personnes qui ont manifesté par la suite des capacités suffisantes de quitter le centre et d'accéder au milieu ordinaire de travail ou à un atelier protégé."*

Le C.A.T. a une culture d'entreprise et la référence au travail y est importante, mais **sa vocation première est médico-sociale** : elle est consacrée par l'existence de deux budgets distincts dont l'un, appelé "budget social" et financé par l'Etat, doit permettre d'assurer l'accueil, l'encadrement et le soutien des Travailleurs Handicapés.

Il appartient au C.A.T. :

- d'assurer la mise à niveau permanente des travailleurs handicapés et leur formation professionnelle (soutiens de type 1),
- d'offrir un accompagnement éducatif, un milieu de vie favorisant l'autonomie et l'épanouissement des personnes (soutiens de type 2 : sport, ateliers divers d'expression, diététique, etc....),
- de rechercher, pour les travailleurs handicapés les plus autonomes, une insertion dans le milieu ordinaire de travail.

#### S.A.C.A.T.(Section Annexe au Centre d'Aide par le Travail)

Cette structure, rattachée au C.A.T., apporte des activités de soutien et de socialisation complémentaires à des travailleurs qui, du fait de leur vieillissement ou de difficultés d'adaptation, ne peuvent suivre les activités du C.A.T. à temps plein.

#### Atelier protégé

La référence au travail dans cette structure est beaucoup plus forte que dans un C.A.T. Les travailleurs en atelier protégé sont des salariés à part entière relevant du Code du Travail.

L'Association a créé deux ateliers protégés, qui ont une personnalité juridique distincte de celle de l'Association, mais qu'elle contrôle puisqu'elle en est l'unique associée.

Son objectif dans ces créations était d'offrir un palier d'évolution aux travailleurs de C.A.T. en les plaçant dans des conditions de travail proches du milieu ordinaire.

L'Association s'oriente désormais vers la création de petites sections d'atelier protégé rattachées à un C.A.T.

## **Hébergement**

### **Foyer d'Accueil et d'Hébergements (F.A.H.)**

Lieu de vie pour travailleurs handicapés créé habituellement dans un milieu de vie normal, permettant l'accueil d'Adultes, capables d'accéder à une vie communautaire ou autonome, et de vivre l'étape vers une insertion sociale, en parallèle avec une vie professionnelle.

Le foyer aide les résidants à utiliser leurs capacités de façon optimale et personnelle dans les actes du quotidien (loisirs, vacances, relations, sports,...). Il leur fournit l'accompagnement nécessaire et un environnement de dimension familiale comprenant un espace individualisé et personnalisé et des points de rencontres et de vie sociale.

La nature des Foyers s'articule en fonction des degrés d'autonomie des personnes.

### **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)**

Permet à des Personnes handicapées ayant une bonne autonomie personnelle de trouver des appuis indispensables favorisant leur intégration dans le milieu social.

## **Accueil Spécialisé**

### **Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.)**

La Maison d'Accueil Spécialisée reçoit des Personnes Handicapées Adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

Elle est avant tout le lieu de vie des résidants, celui dans lequel ils vieilliront.

Il s'agit donc de mettre en oeuvre une prise en charge globale qui prendra en compte la spécificité de chacun, et lui offrira des activités occupationnelles d'éveil et d'animation, une ouverture sur la vie sociale et culturelle.

Cette prise en charge globale sera sous-tendue par 4 impératifs :

- le bien-être,
- l'épanouissement,
- l'accompagnement,
- la stimulation.

### **Centre d'Accueil et d'Activités (C.A.A.)**

Il s'agit d'une structure d'accompagnement de personnes handicapées pour qui le travail ne peut pas ou ne peut plus être un facteur de réalisation personnelle et d'intégration sociale.

Le foyer Occupationnel est une structure d'accueil développant des objectifs d'accompagnement et de protection d'une personne dans un parcours original qui lui est propre, il s'agit :

- d'accompagner et de protéger physiquement,
- d'accompagner psychologiquement une personne singulière dans son environnement social.

Les supports de cet accompagnement s'organisent à partir des actes de la vie quotidienne, enrichis des intérêts particuliers de chaque personne.

L'épanouissement et leur autonomie, au travers d'activités d'éveil, artistiques, domestiques, soins aux animaux, sportives ..., sont privilégiés.

## **Centre d'Accueil pour Adulte Vieillissant (C.A.A.V.)**

C'est un lieu de vie destiné à accueillir les personnes handicapées vieillissantes, à partir de la quarantaine et qui :

- soit se trouvent dans une structure de travail protégé et ont perdu le goût et l'aptitude au travail qui devient une contrainte pénible,
- soit vivent avec des parents âgés, infirmes ou malades devenus incapables de prendre en charge leur enfant handicapé,
- soit ont été placés, faute de mieux, en hôpital hospice ou en hôpital psychiatrique où ils ne bénéficient pas toujours d'un environnement favorable à leur épanouissement et leur autonomie.

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES  
DE LOIRE ATLANTIQUE**

**Unité Santé / Pôle Social**

Tel: 02 40 12 81 81

Tel: 02.40.12.81.87

Fax: 02.40.12.81.94

Courriel: [dd44-pole-social@sante.gouv.fr](mailto:dd44-pole-social@sante.gouv.fr)

<http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>